



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation à la Sécurité Routière**

**Sous-Direction de l'éducation routière  
et du permis de conduire**  
Bureau national des droits à conduire  
<https://recours.permissedeconduire.gouv.fr>

Maître Yohan DEHAN  
174 rue de Courcelles  
75017 Paris

Affaire suivie par JU

**16 SEP. 2022**

Paris, le  
Réf. :

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client,

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives à l'infraction du 18 mars 2021 ont été supprimées et que le stage de sensibilisation à la sécurité routière auquel il a participé les 4 et 5 février 2022 lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur  
et par délégation,  
l'adjointe à la cheffe du bureau national  
des droits à conduire